

CONSEIL INTERNATIONAL DE CONTRÔLE DU FLEUVE SAINT-LAURENT

Compte rendu de la réunion du 21 mars 2013 tenue à Chicago (Illinois)

La réunion est ouverte à 8 h 05 le 21 mars. Elle est présidée par la bgén Margaret Burcham, présidente pour les États-Unis. Sont présents :

États-Unis		Canada
	Membres du Conseil	
Bgén M. Burcham M. J. Bernier M. T. Brown M. T. Hullar M. F. Sciremammano, Jr.		M. P. Yeomans M. A. Carpentier M ^{me} J. Frain
	Secrétaires	
M. J. Kangas		M ^{me} G. Faveri
	Représentants des entités responsables de la régularisation	
Lcol O. Beaudoin M. P. Yu (suppléant)		M. J. Bruxer (suppléant)
	Associés	
M. T. Lavigne M. B. Whitcomb M ^{me} C. Fisher		M ^{me} S. Farrell-Zeran
	Autres	
M. K. McCune, USACE		M ^{me} P. Clavet M. D. Fay, CMI

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est modifié, puis adopté (joint).

2 Conditions actuelles et stratégie de régularisation

M. Yu fait rapport des conditions actuelles, au mardi 19 mars :

- ▶ Les lacs Michigan et Huron sont maintenant à 66 cm (26 po) sous la moyenne. De nouveaux creux records ont été établis pour les mois de décembre et de janvier.
- ▶ Le niveau du lac Érié est inférieur de 19 cm (7 po) à sa moyenne à long terme et de 50 cm (20 po) au niveau de l'an dernier à cette date.
- ▶ Le niveau du lac Ontario s'établit à 74,60 m (244,75 pi), soit 7 cm (3 po) sous la

moyenne et 38 cm (15 po) sous le niveau de l'an passé. [Avant l'aménagement du barrage, le niveau du lac aurait été plus élevé d'environ 14 cm (16 po); sous le régime du Bv7, il serait à peu près le même.]

- ▶ Il y n'y a pas d'écart par rapport au niveau qu'aurait donné la stricte observation du Plan1958-D.
- ▶ Dans le canal de Beauharnois, la couverture de glace au cours de la saison écoulée a été bien moindre qu'en moyenne. Les dernières glaces ont disparu du canal le 15 mars.
- ▶ Au 19 mars, le niveau d'eau dans le port de Montréal est d'environ 68 cm (27 po) sous la moyenne, de 143 cm (56 po) sous le niveau de l'année dernière et de 71 cm (28 po) au-dessus du zéro des cartes.
- ▶ Il y a légèrement moins de neige accumulée dans le bassin du lac Ontario que la moyenne. Dans la partie supérieure du bassin de la rivière des Outaouais, il y en a plus que la moyenne. La crue nivale de la rivière des Outaouais n'a pas commencé.
- ▶ Le risque de transgresser les critères de haut niveau pour le lac Ontario en juin est d'environ 1 %. Le risque de faible niveau en juin est bien inférieur à 1 % pour le lac Ontario et d'environ 8 % pour le lac Saint-Louis, en aval, et le risque que le niveau passe sous le zéro des cartes au port de Montréal est d'environ 33 %.

Le Conseil décide de commencer à compenser les réductions de débit cumulées, qui ont ajouté 5 cm (2 po) de hauteur au lac Ontario, quand le niveau à Pointe-Claire atteindra 21,8 m (71,5 pi). Il faudra peut-être procéder à d'autres réductions de débit pour éviter que le niveau à Pointe-Claire dépasse 22,1 m (72,5 pi), qui est le niveau d'alerte d'inondation à cet endroit. Le Conseil discutera de la façon de disposer de l'eau emmagasinée à sa réunion d'avril à Washington (D.C.). L'eau emmagasinée pourra être conservée en prévision de l'automne, si les apports dans un avenir prochain demeurent sous la moyenne, ou débitée, si les apports sont forts. Le Conseil souligne que l'élévation à court terme du lac Ontario par rapport au niveau prévu au Plan profitera à la fraie des poissons et à la navigation de plaisance.

3 Préparation de la téléconférence publique du 26 mars

M. Kangas fait état des projets presque finalisés pour la réunion. M. Sciremammano animera la téléconférence depuis le campus du RIT. Des projets de diapos ont été mis sur le Web, et les diapos mises à jour seront affichées avant la réunion. Les formules webinaire et appel téléphonique sans frais permettront au public de participer à distance. Un guide du facilitateur sera envoyé à tous les membres du Conseil plus tard dans la semaine. Ces renseignements lancent une discussion au sujet des réunions publiques et des frais qu'elles entraînent en préparatifs et pour participer à chacune. La bgén Burcham propose que le Conseil envisage, au cas par cas, la formule webinaire plutôt que les réunions en personne. Le Conseil convient d'étudier la question avec la Commission à la comparution du printemps. Les directives actuelles de la Commission au sujet des réunions publiques ne prévoient pas cette éventualité.

4 Activités du Comité des communications

a) FAQ : M^{me} Faveri signale que la Foire aux questions a été mise à jour et que plusieurs questions-réponses ont été ajoutées en conséquence des conditions de l'an passé. Le texte sera traduit, puis affiché bientôt sur la page Web du Conseil.

b) Webinaire : Le recours aux webinaires par le Conseil pour remplacer les réunions publiques a été discuté plus tôt.

c) Site Sharepoint : M. Bruxer indique que la Commission met en service un site Sharepoint que chacun de ses conseils pourra utiliser. La Commission lancera bientôt les invitations à rallier le site. Les conseils disposeront alors de 48 heures pour y répondre.

5. Divers

a) Rapport du Comité de limnimétrie : M^{me} Faveri fait le point sur les activités du Comité de limnimétrie pour le compte de M. Mike McNiven. Le Conseil approuve le rapport annuel de 2011, et le Comité de limnimétrie accepte de hiérarchiser les activités dès le rapport de 2012. Les représentants des sociétés hydroélectriques font remarquer qu'il faut généralement plusieurs années pour financer, programmer et réaliser les projets. L'audit des données pour le rapport annuel de 2012 est en cours.

b) Point sur l'Équipe de travail internationale sur la gestion adaptative : M. Hullar explique d'abord ce qu'a accompli l'Équipe jusqu'ici. Il signale qu'il a fait partie d'un groupe qui a conseillé l'Équipe. Ses préoccupations au sujet du rapport se concentrent sur 5 aspects : 1) le terme « extrême » n'est pas défini; 2) les pouvoirs ne sont pas bien précisés; 3) le rapport suppose qu'il y aura un groupe de gestion adaptative pour chaque conseil de contrôle (il a plus tard été précisé qu'il n'y aurait qu'un groupe); 4) fixes ou souples, le rapport et les mesures proposées?; 5) plutôt que de figoler l'approche, il vaudrait mieux commencer rapidement à l'appliquer et gérer « adaptativement » le processus de gestion adaptative. M. Sciremammano signale qu'il a les mêmes réserves. Il se demande aussi quels processus seraient mesurés, et comment, car le rapport ne le dit pas. De plus, les niveaux de financement indiqués valent seulement pour la structure organisationnelle proposée et non pour la collecte et l'analyse des données. M. McCune explique un peu plus le contexte du projet de rapport et signale qu'il existe des modèles de vision commune pour suivre la performance des indicateurs utilisés afin d'élaborer les nouveaux plans de régularisation dans le cadre des études du Groupe de travail LOFSL et du GEIGLA. S'il n'y a pas de financement pour améliorer les indicateurs, alors, les hypothèses initiales demeureront les meilleurs renseignements disponibles. Le Conseil consultatif des niveaux réseautera les spécialistes, surveillera les avancées scientifiques et donnera des avis sur l'éventuel besoin d'actualiser les indicateurs de performance. Le Comité de gestion adaptative appuie les conseils de contrôle par la mise à jour et l'exploitation des modèles de vision commune pour l'indexation des performances et leur fournit les résultats pour qu'ils les intègrent dans leur rapport sur la performance du système.

M^{me} Lee présente ensuite un aperçu de l'Équipe de travail internationale sur la gestion adaptative donné dans le contexte d'un webinaire. Un vaste éventail de prévisions climatiques sont abordées. Elle explique les deux éléments principaux des cinq thèmes. Les réseaux se concentreront sur chacune des cinq. Elle précise que les membres du Conseil consultatif des

niveaux proviendront des administrations fédérales, provinciales et étatiques, des conseils de contrôle et des parties prenantes. On s'occupera d'abord de quatre indicateurs de performance pour le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent. La vérification des niveaux de crue du lac Ontario et une évaluation de la protection actuelle des rives sont en cours. Le coût total (États-Unis et Canada) pour un démarrage sur trois ans a été estimé à environ 10 millions de dollars. Ensuite, les coûts permanents s'établiront à environ 1 million de dollars par an. Les projets pilotes devraient coûter environ 1 million de dollars. Le Conseil convient de remettre ses commentaires par écrit aux responsables de l'Équipe. Les membres du Conseil sont priés de communiquer leurs commentaires aux secrétaires d'ici le 4 avril pour qu'ils soient réunis et transmis.

c) Point sur l'animation : M^{me} Faveri montre le projet d'animation des effets des débits dans le cours inférieur du Saint-Laurent. Elle indique que la traduction en français n'est pas prête. Le Conseil exprime plusieurs commentaires sur l'animation et demande de ne pas la montrer au public tant que les commentaires n'auront pas été intégrés.

d) PE des régularisateurs : Les représentants des entités responsables de la régularisation affirment qu'ils acceptent entièrement les procédures à suivre pour mettre en œuvre l'addenda de 1971 des guides opérationnels. La version définitive du protocole d'entente sera fournie aux secrétaires du Conseil pour être versée aux dossiers.

e) Proposition de turbines cinétiques : M. Yu fait le point sur une proposition de déployer jusqu'à 50 turbines sur le fond du Saint-Laurent près de la baie Alexandria. On ignore pour l'instant quel serait l'effet transfrontalier, si tant est qu'il y en ait. La Federal Energy Regulatory Commission a approuvé l'exécution d'une étude de faisabilité, dont la portée comprendra les répercussions transfrontalières. Le district de Buffalo de l'USACE compte rencontrer les promoteurs du projet en mai. Le Guide concernant les demandes d'approbation de la Commission a été remis aux promoteurs.

6 Examen du rapport semestriel

M. Kangas entame une discussion sur le projet de rapport d'étape. On fournit commentaires et corrections. Un exemplaire préalable du rapport devrait être présenté à la Commission dans les prochains jours.

7 Comparution et activités à venir du Conseil

Le Conseil se réunira l'après-midi du mercredi 17 avril, dans les bureaux de la CMI à Washington (D.C.). La réception aura lieu en soirée. Le Conseil comparaitra devant la CMI le matin du jeudi 18 avril, à l'hôtel Embassy Suites.

Le Conseil programme des téléconférences pour les 8 mai, 12 juin, 10 juillet et 14 août.

La prochaine réunion-téléconférence publique aura lieu le mardi 17 septembre à Oswego et à

Cornwall, sous réserve de la poursuite de la discussion sur le recours aux webinaires avec la Commission à l'occasion de la comparution. La date et le lieu de la réunion d'automne seront déterminés en collaboration avec le Conseil international de contrôle du lac Supérieur et le Conseil international de contrôle de la rivière Niagara.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion du Conseil est levée à 15 h 20.

CONSEIL INTERNATIONAL DE CONTRÔLE DU FLEUVE SAINT-LAURENT

Réunion du 21 mars 2013 tenue à

Chicago (Illinois)

ORDRE DU JOUR APPROUVÉ

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Conditions actuelles et stratégie de régularisation
3. Préparation de la téléconférence publique du 26 mars
4. Activités du Comité des communications
 - a) FAQ
 - b) Facebook et médias sociaux
 - c) Site Sharepoint
5. Divers
 - a) Rapport du Comité de limnimétrie
 - b) Point sur l'Équipe de travail internationale sur la gestion adaptative
 - c) Point sur l'animation
 - d) PE des régularisateurs
 - e) Proposition de turbines cinétiques
6. Rapport semestriel
7. Comparution et activités à venir du Conseil